

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°42/2017****OBJET : APPROBATION D'UN EMPRUNT D'UN MILLION D'EURO (1 000 000€)  
POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN CHEMIN DE LA CAZETTE.**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 7

Pouvoirs : 4

Votants : 20

## SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 5 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Virginie CHABERT, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du 22 juin dernier, par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'acquisition foncière des parcelles AL 77 et 78 au 1, chemin de la Cazette, et autorisé M. l'Adjoint aux Finances à négocier et mobiliser en tant que de besoin les emprunts nécessaires à cette opération, dans la limite des crédits ouverts au BP 2017,

Vu le plan de financement prévisionnel de cette opération faisant apparaître un besoin de de financement de 1 000 000 € pour financer cette opération en 2017,

Vus les crédits inscrits au BP 2017,

Vue l'offre de prêt en date du 28 juillet 2017 présentée par la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt GAIA

Montant : 1 000 000 €

Durée phase de préfinancement : 36 mois

Durée phase d'amortissement : 15 ans

Durée du différé d'amortissement : 14 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A + 0.60 %

Révision à chaque échéance suivant variation du taux du livret A

Typologie Gissler : 1A (risque le plus faible)

Amortissement déduit avec intérêts différés

Révisable

Echéances constantes

Commission d'instruction : 600 euros

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

Envoyé en préfecture le 07/09/2017

Reçu en préfecture le 07/09/2017

Annché le

D 1006210003883-20170905-D\_42\_09\_2017-AI

**AUTORISE** M. le Maire, ou son Adjoint aux Finances en cas d'empêchement, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

**AUTORISE** M. le Maire, ou son Adjoint aux Finances en cas d'empêchement, à réaliser seul les actes de gestion utiles y afférent.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

